

Contrat Annuel Tarifaire **SORTIES D'ÉCOLES, MERCREDIS**

(Septembre 2024 – Juillet 2025)



1 – FRAIS D'INSCRIPTION

Valables pour l'ensemble des prestations proposées par Un Air De Famille et pour l'ensemble des membres d'une même famille tout au long de l'année scolaire, les frais d'inscription au centre sont de 50€. Ils seront attribués, à l'association Le Cercle des Amis d'Un Air de Famille et vous permettront de devenir membre de cette association et de bénéficier de tarifs préférentiels sur la privatisation de notre espace.



2 – DEDUCTION D'IMPÔTS ET PRISE ENCHARGE PAR UN COMITE D'ENTREPRISE

- a- Complément libre choix mode de garde de la CAF, jusqu'à 6 ans et pour 16h minimum de garde mensuelle (possibilité de cumul avec un autre mode de garde)
- b- 50% de crédit d'impôts en tant que mode de garde**
- c- 50% de crédit d'impôts pour les + de 6 ans sur la récupération à l'école, l'aide aux devoirs**
- d- Prise en charge possible par un **Comité d'Entreprise** en tant que mode de garde et de loisirs pour enfants
- e- Paiement par **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) et **Chèques Vacances** pour certaines activités.



3 – MODE DE TARIFICATION

a- Abonnement annuel: Sorties d'École et Mercredis

Les tarifs de nos abonnements annuels sont calculés sur 36 semaines selon le calendrier scolaire 2024-2025 du ministère de l'Éducation Nationale. Les vacances ne sont pas comprises dans les abonnements.

b- Conditions d'annulation

Pour toute inscription faite, l'engagement annuel est définitif et les jours seront facturés.

Les jours d'absence non justifiés d'un certificat médical ne seront ni remboursés, ni remplacés.

Toute demande de rupture ou de modification du contrat pourra être honorée sous réserve d'un préavis d'un mois pendant lequel les frais seront dus.

c- Crise Sanitaire, Catastrophe Naturelle et Force majeure

En cas de crise sanitaire, catastrophe naturelle ou autres cas de force majeure, entraînant la fermeture ou la limitation de l'accès aux lieux habituels de tenue de ses activités, Un Air de Famille ne pourra être tenu pour responsable de l'annulation de ces activités sur la période concernée. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement, avoir ou arrêt de prélèvements qui auraient pu être consentis au titre de facilités de paiement sur l'inscription annuelle.



4 – UNE FORMULE COMPLETE

a- La sortie d'École 15h/ 16h30 -19h30

Les sorties d'école incluent la récupération des enfants à la sortie de l'école (pour les écoles du secteur*), un goûter équilibré dans La Cuisine d'un Air de Famille, l'aide aux devoirs coordonnée par une enseignante, 1 ou 2 ateliers encadrés par des intervenants professionnels pour les 3-6 ans et pour les 7-10 ans (Poterie, Théâtre, Hip Hop, Musique, Judo, Boxe, ...) et libre accès à la bibliothèque, aux jeux de sociétés et de construction du centre.

b- Le mercredi 9h/ 11h30/ 13h30 – 19h

Le mercredi inclut la récupération des enfants à la sortie de l'école à 11h30 ou 13h30, les Ateliers (Théâtre, Judo, Cuisine, Danse...), l'accès à l'ensemble de l'équipement du centre, les sorties à l'extérieur (parcs, musées, etc...) et un goûter équilibré dans la cuisine d'Un Air de Famille.

Pour les enfants inscrits à 11h30, les repas du déjeuner sont fournis par les parents, via une lunch box, et peuvent être uniquement mis au frais et réchauffés (micro-ondes). Les parents sont donc responsables de la composition du repas de leur(s) enfant(s).

Pour les enfants inscrits à 9h, ils bénéficient d'ateliers lecture, apprentissage par le jeu et atelier Cirque.

Les repas du déjeuner sont fournis par les parents, via une lunch box, et peuvent être uniquement mis au frais et réchauffés (micro-ondes). Les parents sont donc responsables de la composition du repas de leur(s) enfant(s).



5 – TARIFS

Abonnements annuels

Les abonnements sont payables à l'année de manière échelonnée, de 1 à 10 versements.

Le tarif horaire est dégressif selon la formule choisie. A partir du 2ème enfant, le tarif est réduit de 10%.

a- Sorties d'École

Les parents peuvent choisir parmi plusieurs formules présentées ci-dessous.

Les tarifs mentionnés ne prennent pas en compte la déduction d'impôts.

Le tarif horaire moyen est de 14 € avant déduction d'impôts et aide possible de la CAF.

b- Le Mercredi

Les formules « 11h30-19h » et « 13h30-19h » incluent les sorties d'école.

Les enfants de la formule « 11h30-19h » peuvent déjeuner au centre (lunch box).

Les enfants de la formule « 9h-19h » sont déposés à Un Air De Famille.

c- Le mardi à 15h et le vendredi à 15h

Nous récupérons les enfants à la sortie de l'école pour des activités ludiques et collectives dispensées dans nos locaux et/ou sur le terrain d'éducation physique Lafayette.

*Écoles Louis Blanc, Écoles Aqueduc, Eugène Varlin, Écluses St Martin, St Laurent, Élémentaire Lafayette, Boy Zelenski, Vicq d'Azir sous réserve **d'un minimum de 5 enfants par école et par récupération.**



6 - GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

Tarifs 2024-2025						
	Formules	Prix Unitaire	Nb de semaines / année scolaire	Formules	Prix Unitaire	Dégressif 2ème enfant
			36			10%
1 soir/ semaine	1	42 €	1 512 €	29	38 €	1 368 €
1 soir Mardi/ Vendredi 15h /semaine	2	63 €	2 268 €	30	57 €	2 052 €
2 soirs 15h	3	126 €	4 536 €	31	113 €	4 068 €
2 soirs/ semaine	4	84 €	3 024 €	32	76 €	2 736 €
3 soirs/ Semaine	5	126 €	4 536 €	33	113 €	4 068 €
4 soirs/ Semaine	6	168 €	6 048 €	34	151 €	5 436 €
Goûter / Football 16h30-18h30	8	40 €	1 440 €			
Mercredi 11h30	9	105 €	3 780 €	37	94 €	3 384 €
1 soir/ Semaine+Mercredi 11h30	10	140 €	5 040 €	38	126 €	4 536 €
2 soirs / Semaine+ Mercredi 11h30	11	189 €	6 804 €	39	170 €	6 120 €
3 soirs / Semaine+ Mercredi 11h30	12	231 €	8 316 €	40	208 €	7 488 €
4 soirs / Semaine+ Mercredi 11h30	13	273 €	9 828 €	41	246 €	8 856 €
Mercredi 13h30	14	77 €	2 772 €	42	69 €	2 484 €
1 soir/ Semaine+Mercredi 13h30	15	119 €	4 284 €	43	107 €	3 852 €
2 soirs / Semaine+ Mercredi 13h30	16	161 €	5 796 €	44	145 €	5 220 €
3 soirs / Semaine+ Mercredi 13h30	17	203 €	7 308 €	45	183 €	6 588 €
4 soirs / Semaine+ Mercredi 13h30	18	245 €	8 820 €	46	220 €	7 920 €
Mercredi 9h00/13H	58	47 €	1 692 €	59	42 €	1 512 €
Mercredi 9h00	20	140 €	5 040 €	48	126 €	4 536 €
1 soir/ Semaine+Mercredi 9h	21	182 €	6 552 €	49	163 €	5 868 €
2 soirs / Semaine+ Mercredi 9h	22	224 €	8 064 €	50	202 €	7 272 €
3 soirs/Semaine+ Mercredi 9h	23	266 €	9 576 €	51	239 €	8 604 €
4 soirs / Semaine+ Mercredi 9h	24	308 €	11 088 €	52	277 €	9 972 €
1 soir / Semaine+ 1 jour à 15h	57	105 €	3 780 €	60	94 €	3 384 €
2 soirs / Semaine+ 1 jour à 15h	25	147 €	5 292 €	53	132 €	4 752 €
3 soirs / Semaine+ 1 jour à 15h	26	189 €	6 804 €	54	170 €	6 120 €
1 soir 15h / mercredi 13h30	27	140 €	5 040 €	55	126 €	4 536 €
1 soir 15h / mercredi 11h30	28	168 €	6 048 €	56	151 €	5 436 €
Frais d'inscription		50 €				

Conformément au règlement intérieur, nous vous remercions d'ajouter 50€ de frais d'inscription, par famille.

CONTRAT ANNUEL 2024-2025



Entre la **SARL Un Air de Famille**, 24/26 rue de Château Landon 75010 Paris, et

Monsieur et/ Madame _____, parents de _____.

INSCRIPTION

Règlement intérieur à nous retourner signé, fiche d'inscription dûment remplie, fiche sanitaire, grille tarifaire ci-dessus cochée, paiement annuel.

CONDITIONS

Le présent contrat intègre expressément le Règlement Intérieur d'un Air de Famille, dont les parties reconnaissent avoir connaissance et s'engagent expressément à s'y conformer. Il est en particulier rappelé que toute inscription annuelle est due dès validation de l'inscription pour toute l'année scolaire concernée.

Fait à Paris, le _____

En 2 exemplaires.

Signature d'Un Air de Famille :

Signature de Monsieur ou Madame

Charlotte Huisman, Gérante
